

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 27 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des assistants pharmaceutico-techniques

A.M. 11-04-2024

M.B. 21-06-2024

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, l'article 72, §2, alinéa 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2021 fixant la procédure d'agrément des praticiens des professions paramédicales, l'article 4, §1^{er};

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des assistants pharmaceutico-techniques ;

Considérant la démission de Madame OBESO NIEDA Christel ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre en remplacement de Madame OBESO NIEDA Christel ;

Considérant la proposition de l'Union francophone des assistants pharmaceutico-techniques du 09 septembre 2023 ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 4, §1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2021 précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté ministériel du 27 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des assistants pharmaceutico-techniques sont apportées les modifications suivantes :

1^o Madame OBESO NIEDA Christel est remplacée par Monsieur GLISSOUX Adrien, en tant que membre effectif ;

2^o Monsieur GLISSOUX Adrien est remplacé par Madame COQUETTE Sandrine, en tant que membre suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 11 avril 2024.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX